CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

DE GAY-VERNON,

Tendante à faire déterminer l'indemnité due à la nation par les pères & mères d'émigrés, & à la consacrer au paiement du milliard dû aux défenseurs de la patrie, aux veuves & aux enfans de ceux qui sont morts en combattant pour elle.

Séance du 24 brumaire an 6.

Citoyens Représentans,

Tous les peuples ont récompensé leurs guerriers: mais c'est principalement chez les peuples libres que la reconnoissance nationale s'est déployée avec éclat sur les héros

de la patrie ; des ſtatues, des inſcriptions, des couronnes, des triomphes annonçoient leur gloire ; les veuves de ceux qui étoient morts en combattant pour leur pays étoient nourries, & leurs enfans élevés aux dépens du tréſor public ; des penſions & des récompenſes pécuniaires dédommageoient ceux qui avoient ſurvécu aux dangers de la guerre.

Cette conduite des nations libres élevoit les ames, entretenoit le feu ſacré de la liberté, & perpétuoit les prodiges du courage & de l'héroïſme.

Le peuple français, plus étonnant dans ſa révolution que tous les peuples connus dans l'hiſtoire, mit en action tout ce qui pouvoit donner de l'eſſor aux ames, & produire cet enthouſiaſme qui enfante les merveilles : des hymnes compoſés par de nouveaux Tyrtées paſſionnèrent les cœurs ; les élans généreux, le dévouement des citoyens furent proclamés à la tribune nationale ; l'éloquence y répéta les derniers accens des martyrs de la liberté. Dans ces beaux jours de la révolution françaiſe, il n'y eut pas un bon citoyen qui n'éprouvât le beſoin de faire une offrande à ſa patrie ; les vieillards & les enfans, oubliant leur foibleſſe, ſollicitoient ardemment la faveur d'être inſcrits au nombre de ſes illuſtres défenſeurs : il eſt impoſſible de ſe rappeler ces ſouvenirs, ſans être attendri, & admirer la puiſſance de la raiſon & de la liberté.

Citoyens repréſentans, ce mouvement, qui fut celui de la nature & de la vertu, fixa l'attention du légiſlateur ; il ſentit que cette nouvelle exiſtence, ces tranſports généreux des Français lui impoſoient l'obligation d'éloigner d'eux les ſollicitudes de l'amour conjugal & paternel, & les ſoucis qu'inſpire la crainte d'un avenir malheureux.

La Convention nationale, auſſi profonde dans ſes conceptions politiques, que paſſionnée pour la liberté, fit des lois ſages qui fixèrent des penſions aux ſoldats qui ſeroient mutilés, aux veuves & aux enfans de ceux qui avoient ſuccombé dans les combats : elle conſacra un milliard aux

armées qui déja par leurs exploits annonçoient les hautes destinées de la République. Ces lois furent accueillies avec transport par la nation : & comment n'auroient-elles pas été accueillies ? Ceux qui en étoient l'objet, n'inspiroient-ils pas au peuple français l'intérêt le plus tendre, en lui sacrifiant ce qu'ils avoient de plus cher au monde pour le rendre libre & heureux ?

Souvenez-vous, citoyens représentans, que tous les maux & toutes les privations ont assailli nos braves soldats : ils ont été, par les combinaisons du royalisme, & la perfidie de ses agens, en proie à la faim, à la nudité, à l'intempérie des saisons : on les a mis souvent, pour les rendre odieux, dans cette alternative cruelle, ou de mourir de faim, ou de piller les peuples chez qui ils faisoient la guerre : les trahisons des Lafayette, des Dumourier, l'impéritie & les passions des comités réactionnaires, la bassesse & le vertige des commissions contre-révolutionnaires, le machiavélisme enfin ont fait périr des milliers de ces héros. Mais rien n'a pu lasser leur constance, affoiblir leur zèle ; ils ont vaincu tous les obstacles, & n'ont posé les armes qu'après avoir forcé par deux cents batailles gagnées les ennemis de leur pays à faire la paix. L'Europe est en extase devant eux, & nous n'avons pas encore préparé les récompenses que la Convention nationale & le peuple français avoient destinées au courage & au malheur ! que dis-je ? des vainqueurs de Gemmappes, de Fleurus, d'Arcole & de Lodi ; leurs épouses, leurs veuves, leurs enfans offrent, sur quelques points de la République, le spectacle déchirant de la misère, & sont réduits à solliciter la commisération des passans.

Citoyens représentans, votre cœur est oppressé, & vous livrez à l'indignation générale tous les conspirateurs, toutes les sangsues publiques, tous les traîtres qui ont si efficacement travaillé à la ruine des armées, & à l'anéantissement de la fortune nationale ; mais cette indignation ne vous empêcheroit pas d'en partager l'infamie, si, par

un œil ſévère ſur toutes les dépenſes & les reſſources de la nation, vous ne répariez les plaies qu'ils ont faites à la patrie, & ne vous hâtiez pas de remplir les engagemens ſolemnels de la République envers ſes immortels défenſeurs.

La commiſſion que vous avez nommée pour s'occuper de cet objet, eſt pleine de zèle; elle s'honore ſans doute de la tâche que vous lui avez impoſée : mais quel peut être ſon travail, ſi vous ne lui indiquez pas les ſources où elle puiſera ce milliard, ſi précieux, puiſqu'il doit donner du pain à tant de familles déſolées?

La majeure partie des biens nationaux a été vendue, & le prix en a été dévoré par cette guerre cruelle que nous ont ſuſcitée les émigrés : ce qui reſte de ces biens eſt le patrimoine des créanciers de l'état; il n'eſt plus en votre puiſſance d'en diſtraire une obole : les contributions ſont affectées au ſervice public, & ne ſont pas ſuſceptibles d'accroiſſement.

Où trouver donc cette indemnité garantie aux braves armées par la volonté générale? Citoyens repréſentans, il ne faut pas méditer long-temps pour découvrir la ſource qui doit la fournir; il n'eſt pas un eſprit & un cœur droit qui, dans le fond de ſa conſcience & par un inſtinct de juſtice bien plus ſûr que tous les raiſonnemens des hommes de loi, ne diſe : Le milliard eſt dû par les pères & mères d'émigrés. Lorſque la Convention ordonna le ſéqueſtre ſur leurs biens, c'étoit pour conſerver intact ce gage précieux, & empêcher les pères & mères d'émigrés de l'aliéner. Cependant, citoyens repréſentans, il exiſte au Conſeil des Anciens une fatale réſolution qui leur rend ces biens ſans aucune indemnité. Cette réſolution ſpoliatrice eſt l'ouvrage de la faction homicide qui a couvert la République d'aſſaſſinats, qui traitoit de brigands ceux que toute l'Europe révéroit, & appeloit le poignard ſur leurs chefs immortels. Cette réſolution doit figurer avec toutes celles qui depuis le premier prairial anéantiſſoient légalement, moralement

& conſtitutionnellement, la morale, la République & la conſtitution. Elle dépouille la nation & les troupes françaiſes de leurs droits; elle enlève au milliard ſa plus ſolide hypothèque; elle ôte au Corps légiſlatif le pouvoir d'être fidèle à ſes devoirs; elle organiſe les finances de Blanckenbourg; elle ſeroit capable d'ébranler le corps politique, ſi nos braves armées ne comptoient pas ſur notre énergie & notre juſtice. Je la dénonce, cette réſolution, au Corps légiſlatif, aux héros de la patrie, à la République entière. Quoi! les pères & mères d'émigrés, pour ſatisfaire leur orgueil, venger le trône, ſoutenir la monarchie, rentrer dans leurs privilèges, armèrent leurs enfans contre la patrie; ils en firent des chevaliers d'outre-Rhin, & l'avant-garde des armées autrichiennes : ces rebelles ont égorgé ou fait égorger quatre cent mille Français; ils ſont la première cauſe de nos malheurs; &, par une générosité auſſi barbare qu'injuſte, on rendroit à leurs pères & à leurs mères, moteurs de leurs émigrations, leurs biens ſans aucune indemnité pour la nation & ſes défenſeurs! Citoyens repréſentans, la juſtice en eſt révoltée. Croyez-vous que ſi l'autorité paternelle, abjurant les ridicules préjugés de la naiſſance, les baſſes idées de la vanité humaine, & pénétrée des vérités éternelles de la raiſon ſur la ſouveraineté des peuples & l'égalité des citoyens, ſe fût oppoſée à cette croiſade, & ſe fût ſervie de ſon empire pour retenir les émigrés dans leurs foyers; penſez-vous qu'ils euſſent abandonné leur famille & une patrie où tant d'intérêts, d'affections, & même de vices, les enchaînoient? Tous ceux qui connoiſſent le cœur humain, le mobile de ſes actions, le pouvoir des préjugés, & l'aſcendant des habitudes, ont l'intime conviction que les pères & les mères ſont preſque tous la cauſe de l'émigration de leurs enfans. Eh! comment ne pas avoir cette perſuaſion? où ſont les preuves de l'oppoſition qu'ils ont miſe à leur départ? où ſont les marques de cette animadverſion qu'ils devoient éprouver s'ils avoient été de bons citoyens? où ſont les ſignes de la

douleur que les crimes de leurs fils devoient exciter dans des ames bien nées? où sont les secours volontaires qu'ils ont fournis aux veuves & aux enfans de ceux qui ont été immolés par les émigrés? Au lieu de secourir ces victimes de leur ambition, n'ont-ils pas insulté à leurs malheurs, & poussé la cruauté jusqu'à leur refuser du travail, parce que le sang de leurs époux avoit coulé pour la patrie? Ces faits sont si généralement connus & si pressans, que les partisans les plus dévoués à la résolution qui rend aux pères & mères d'émigrés leurs biens, accablés par l'opinion publique & l'évidence des droits de la nation, ont été forcés d'avouer qu'ils lui devoient une indemnité. Cette dette est tellement dans la nature des choses, que, suivant mon opinion, aucune loi ne peut les en délivrer: elle est fondée sur la justice éternelle, règle immuable des lois; sur les pertes incalculables que leur haine pour l'humanité & leur mépris pour leurs semblables ont occasionnées à la République; sur ce torrent de sang qu'ils ont fait couler dans la plus grande partie de l'Europe. Il n'est pas une veuve, un enfant de ces illustres morts, un volontaire mutilé, qui, en voyant un père & une mère d'émigré, ne soit en droit de lui adresser publiquement ce reproche terrible: « Ton fils peut-être a trempé ses mains dans le sang de mon époux; mes enfans & moi sommes plongés dans la misère, & je le dois à ton orgueil, à ton aversion pour l'égalité; s'il existoit sur la terre un jury d'équité & d'humanité, je t'y traduirois & t'y ferois condamner à alimenter ma famille, que tes conseils ont privée de son soutien. » Citoyens représentans, si ce jury n'existe pas dans le monde, il existe un Corps législatif qui fera les fonctions de jury, qui entendra ces accens pathétiques, & ne manquera pas d'y faire droit. Il n'y avoit que des conspirateurs barbares qui pussent être insensibles à de si légitimes réclamations, & fouler aux pieds des titres si sacrés.

La résolution d'Emmery a l'empreinte de ces temps horribles, où, sous prétexte de justice & d'humanité, de ref-

pect pour les propriétés, & d'amour pour la conftitution, on commettoit tous les crimes, & on fe rendoit coupable de toutes les injuftices. Je ne vous propofe pas de la rapporter, puifque les Anciens en font faifis; mais il eft de votre devoir de fixer l'indemnité qui eft due par les pères & mères d'émigrés. La calomnie m'accufera fans doute de vouloir fpolier des familles. Et que m'importent fes viles clameurs ? Les pères & mères d'émigrés ont une grande dette à payer, il faut qu'ils l'acquittent. La loi leur laiffera ce qui leur fera néceffaire pour une exiftence honnête; elle confacrera le refte de leur fortune à l'indemnité qu'ils doivent aux vainqueurs de l'Europe, & tous les intérêts par là feront conciliés.

Citoyens repréfentans, vous avez calmé les alarmes des acquéreurs de domaines nationaux; bientôt vous diffiperez les inquiétudes qu'on avoit répandues dans les campagnes, fur le retour des rentes & des droits féodaux : aujourd'hui, ne perdez pas un moment pour affurer à nos illuftres armées le prix de leur valeur. Après des lois fi populaires, fi propres à confolider le règne de la liberté, & fi conformes à l'efprit républicain, qui oferoit attaquer un ordre de chofes défendu par le triple & invincible bataillon des acquéreurs de domaines nationaux, des habitans des campagnes, & des nombreux foldats de la liberté ? Nos ennemis intriguent & affiègent le Corps légiflatif pour l'empêcher de cimenter, par cette union, le gouvernement républicain. Leur or circule par-tout pour corrompre, rendre les mefures les plus falutaires inutiles, & faire adopter les propofitions les plus funeftes : tout cet appareil de corruption difparoîtra devant votre raifon, votre inflexible juftice, & votre amour pour la République. Je demande, 1°. que la commiffion chargée de faire un rapport fur le milliard foit complétée; 2°. qu'elle détermine, dans fon projet, l'indemnité que les pères & mères d'émigrés doivent à la République; 3°. qu'elle foit tenue, fi cette indemnité n'équivaut pas au milliard, d'en trouver le complément

dans les autres ressources de la nation ; 4°. enfin, qu'elle présente un mode facile de répartition pour le milliard à distribuer entre les héros mutilés dans les combats, les veuves & les enfans de ceux qui y ont péri d'une manière si glorieuse, & les défenseurs de la liberté, qui vont rentrer en France couverts de lauriers, & y donner l'exemple des vertus républicaines.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an 6.